

Société Civile Professionnelle
Marie-Odile DELBE et Christine MONTAMAT

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
29, Rue Edouard Barbey – B.P. 68
81208 MAZAMET CCT 1

Téléphone : 05.63.61.05.13
E-mail : scp.delbe.montamat@huissier-justice.fr
www.delbemontamat-huissier81.com



EXPEDITION

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

19 RUE DE JUILLET 81200 MAZAMET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX JUILLET A 9h00

A LA DEMANDE DE :

Société anonyme BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société au capital de 546 601 552 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 097 902, dont le siège est 1 boulevard Haussmann 75009 PARIS,

Venant aux droits de l'UCB par suite d'une fusion absorption approuvée le 30 juin 2008 entre CETELEM dénommée aujourd'hui BNP PERSONAL FINANCE et l'UCB ; fusion ayant entraîné dissolution de plein droit de l'UCB,

Représentée par son Président,

Ayant pour avocat plaissant la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, 24 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS

Et avocat postulant, Maître ARNAUD-LAUR Hélène, 38 rue Victor Hugo 81100 CASTRES

En vertu de :

Un acte notarié dûment en forme exécutoire en date du 18 avril 2008 reçu par Maître Jean-Jacques REYNES Notaire à MAZAMET (81), par lequel l'UCB, aux droits de qui se trouve aujourd'hui BNP PERSONAL FINANCE,

Un commandement de payer valant saisie immobilière signifié, selon acte de Me Eric MIELLET, Commissaire de Justice à PARIS, membre de la SELAS AJILEX, en date du 6 juin 2024,

A l'encontre de :

Monsieur [REDACTED]
Et Madame [REDACTED]
nationalité britannique, tous deux [REDACTED]

Des articles R321-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution.

A l'effet de dresser procès-verbal descriptif du bien suivant :

Immeuble à usage d'habitation avec terrain attenant sis 19 RUE DE JUILLET 81200 MAZAMET, cadastré section AC 44 pour une contenance de 03 a 97 ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, dépendance et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve autre que celles pouvant être le cas échéant relatives aux présentes.

Je, Christine MONTAMAT Commissaire de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle Marie-Odile DELBE et Christine MONTAMAT, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de MAZAMET, Tarn, y demeurant 29 Rue Edouard Barbey, soussignée,

Me suis transportée aux jours et heures susdits sur la commune de MAZAMET (81200) 19 RUE DE JUILLET.

Après avoir avisé à plusieurs reprises de notre présence à la porte, personne ne répondant à nos appels, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée, et pénétrons dans la maison, en présence de :

Mme CHABBERT Christine et Mme FERRAN Laurence, témoins

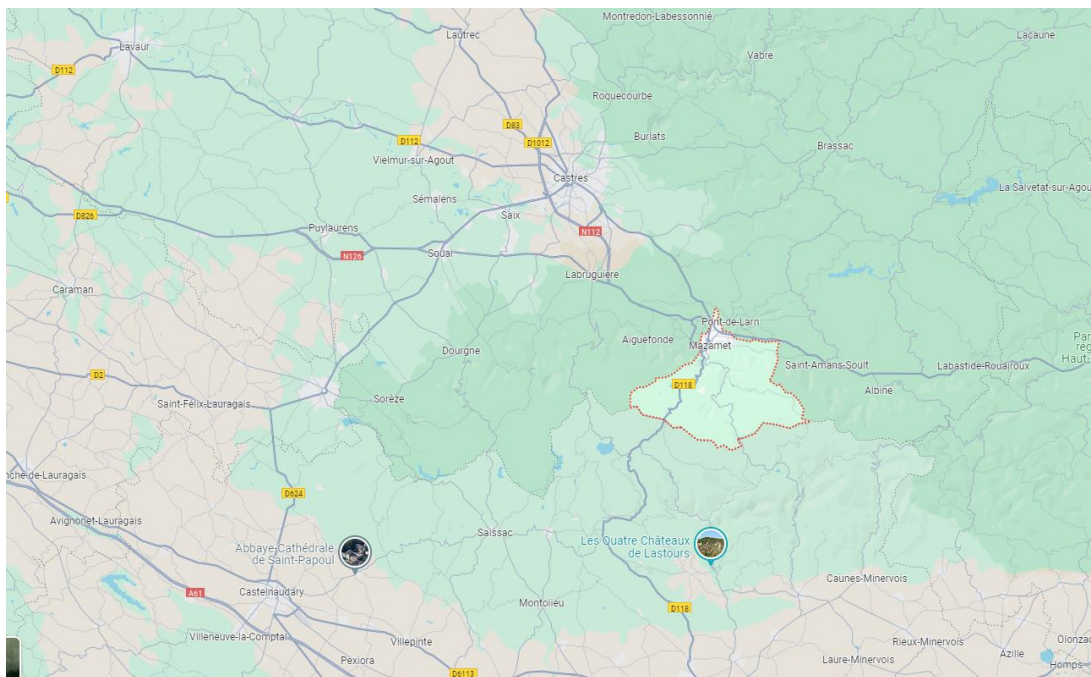
Mr BARBUT Julien serrurier

Mr PIERRE Jean-Louis, AEI CLEFCO, diagnostiqueur

Mr FISCHER Valentin, SIVAT SERVICE ASSAINISSEMENT

Situation cadastrale

Le bien est situé sur la Commune de MAZAMET, dans le département du Tarn (Région Occitanie). La ville se trouve au pied de la Montagne Noire. Située au Sud du département, cette commune se situe sur l'axe Castres-Béziers (34), aux portes du Parc naturel régional du Haut Languedoc et fait partie de la communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET.



Le bien immobilier est une maison de ville située dans le centre-ville.



COMPOSITION DU BIEN SAISI

Immeuble à usage d'habitation de type maison bourgeoise avec façade sur rue, élevée sur 3 niveaux, jardin, piscine, sous-sol et garage.

En rez-de-chaussée : hall d'entrée, séjour, petite pièce et salle d'eau attenante, et cuisine

1^{er} étage : 4 chambres, 2 salles de bains, 1 toilette

2^e étage (combles aménagés) : 2 chambres et 1 toilette

Les murs sont élevés en briques et moellons, recouverts de crépi peint.

La toiture est recouverte d'ardoises, l'ensemble en très mauvais état, avec présence d'infiltrations.

Les gouttières en zinc sont en très mauvais état.

L'immeuble est visiblement inoccupé depuis longtemps.

Le chauffage est assuré par une chaudière gaz. L'eau est chauffée par un cumulus électrique.

L'eau et l'électricité sont coupées.

INTERIEUR

Rez-de-chaussée

Sas d'entrée

Surface 3.68m²

Sol carrelé
Plinthes bois
Murs placoplâtre peint
Plafond placoplâtre peint : peinture décollée suite infiltrations
Point lumineux au mur



Couloir

Surface 20.58m²

Accès par un panneau bois avec vitres carreaux, et double porte carreaux vitrés

Sol carrelage
Plinthes bois
Murs peints
Plafond plâtre peint
1 prise électrique
Radiateur

Le hall donne accès au jardin, et à l'étage par une escalier.
Il distribue, à gauche un séjour par 2 doubles-portes, à droite, une petite pièce, et au fond à droite la cuisine.





Séjour

Surface 35.57m²

Accès par 2 doubles portes bois

Sol carrelage

Plinthes bois

Murs plâtre peint (moisissures)

Plafond toile peinte (plaques de plâtre effondrées et moisissures)

4 fenêtres double vantaux pvc double vitrage, avec volets bois peints

2 radiateurs

Cheminée avec insert

4 prises électriques

2 prises antenne

Luminaire au plafond

La pièce comporte une niche avec 2 portes vitrées et un placard 2 portes.



Petite pièce à droite

Petite pièce située à droite de l'entrée.

Surface 12.95 m²

Accès par une double-porte bois

Sol carrelage

Plinthes carrelées

Murs plâtre peint, sauf côté fenêtre plaques de placoplâtre peint (auréoles d'humidité)

Plafond peint

Fenêtre double vantaux pvc double vitrage, avec volets bois peints

Radiateur

3 prises électriques

1 prise antenne

1 prise téléphone

Luminaire au plafond

La pièce dessert une petite salle d'eau.



Salle d'eau

Surface 3.45 m²

Accès par une porte bois avec vitre.

Sol carrelage

Murs plâtre peint, sauf côté fenêtre plaques de placoplâtre peint

Plafond peint

Douche avec murs faïencés

WC séparé de la partie douche par une cloison

Lavabo

2 petites fenêtres pvc double vitrage 1 vantail
Spot lumineux intégré au plafond



Cuisine

Surface 25.60 m2

Accès par une porte bois

Sol carrelage tomette

Plinthes bois

Murs plâtre peint, sauf côté mobilier de cuisine plaques de placoplâtre peint

Plafond peint

Baie vitrée double portes avec volet roulant électrique

Radiateur

Spots lumineux intégrés au plafond

Meubles de cuisine intégrée avec plan de travail bois, évier 1 bac et mitigeur, hotte

Crédence PVC

Fenêtre PVC 1 vantail double vitrage



Sous-sol

Accès par une porte à droite de la cuisine, et un escalier bois.

Local chaudière

Surface 7.62 m²

Sol dalle ciment

Murs plâtre peint

Chaudière gaz VISSMANN (date révision visible 25.03.14)

Cumulus



Le local dessert un petit espace de rangement, et une grande pièce avec une cheminée

Local rangement

Surface 3.63m²

Sol pvc

Murs plâtre peint

Plafond peint

Tableau électrique

Arrivée d'eau et évacuation



Pièce cheminée

Surface 10.65m²

Sol parquet bois brut

Murs placoplâtre peint

Pilier bois au centre de la pièce

3 soupiraux

Cheminée

La pièce comporte un petit local *débarras* : surface 5.05 m²



La pièce comporte un accès vers le garage par un petit escalier béton.



Cage d'escalier

Escalier bois avec rampe bois
Murs peints (peinture écaillée et décollée)
Fenêtre pvc



1^{er} étage

Palier

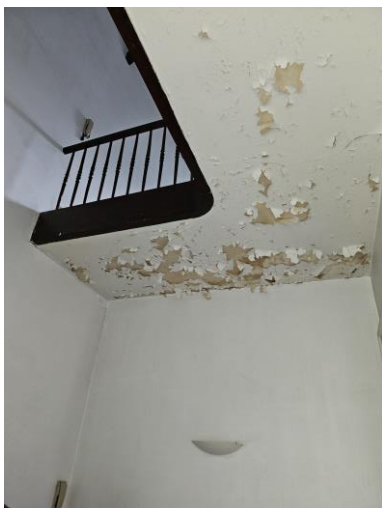
Surface 11.82 m2

Sol parquet bois

Plâtre peint

Porte dans l'escalier : évacuation verticale à l'intérieur





Le palier donne accès à une chambre à droite et un couloir.



Chambre à droite

Surface 14.57 m²

Accès par une porte bois double vantaux

Sol parquet bois

Plinthes bois peint

Murs tapisserie décollée sur placoplâtre (moisissures)

Plafond toile de verre peinte

Deux fenêtres double vitrage pvc avec volets bois peints

Radiateur

Trois appliques lumineuses aux murs

Placard aménagé

4 prises électriques



Couloir

Surface 5.78 m2

Sol parquet bois
Plinthes bois
Murs plâtre peint
Plafond peint

Spots lumineux intégrés au plafond



Le couloir donne sur un petit hall de distribution. Il distribue également une chambre à gauche.

Chambre à gauche

Surface 13.23 m²

Accès par une porte isoplane

Sol parquet bois

Plinthes bois peint

Murs papier peint sur placoplâtre (moisissures)

Plafond toile de verre peinte (couvert de moisissures)

Deux fenêtres double vitrage pvc avec volets bois peints

Radiateur

Deux appliques lumineuses aux murs

Grand placard aménagé et 2 petits placards de chaque côté

4 prises électriques





La chambre comporte un accès à une salle de bains privative.

Salle de bains

Surface 11.03 m²

Accès par une porte isoplane

Sol carrelage

Murs faïence

Plafond plaques de placoplâtre effondré et moisissures

WC

Meuble dalle de bain double vasque avec robinets mitigeurs

2 grands miroirs

Baignoire robinet mitigeur

Cabine de douche

Porte-fenêtre double vitrage pvc avec volets bois peints qui donne sur un petit balcon

Sèche serviettes

Points lumineux au plafond

Prise électrique





Dégagement

Surface 4.66m²

Sol parquet bois (mauvais état)

Murs peints

Plafond peint, recouvert de moisissure

Radiateur

2 spots lumineux au plafond

Ce dégagement distribue 4 pièces : un toilette 2 chambres et une salle de bains.



Toilettes

La pièce est située 1ere porte à gauche.

Surface 1.20m²

Sol : carrelage

Murs : faïence

WC

Lavabo

VMC

Point lumineux au plafond

Trappe d'accès aux combles : charpente traditionnelle et isolation laine de verre



Chambre à gauche

Surface 14.42 m²

Accès par une porte isoplane

Sol moquette

Plinthes bois peint

Murs placoplâtre peint

Plafond peint

Fenêtres double vitrage pvc avec volets bois peints

Radiateur

Deux appliques lumineuses aux murs

4 prises électriques

Porte condamnée qui donne accès au garage



Chambre à droite

Surface 16.04 m2

Accès par une porte isoplane

Sol parquet flottant

Plinthes bois peint

Murs tapisserie sur placoplâtre et plafond peint. L'ensemble est recouvert de moisissures

Fenêtre double vitrage pvc avec volets bois peints

Radiateur

Trois appliques lumineuses aux murs

1 prise électrique

Placard aménagé



Salle de bains

Surface 8.56 m2

Accès par une porte isoplane

Sol carrelage cassé

Murs faïence
Plafond plaques de plâtré effondrées
Vasque avec robinet mélangeur
Grand miroir
Baignoire robinet mitigeur
Fenêtre double vitrage pvc avec volets bois peints
Points lumineux au plafond
Prise électrique
Radiateur



2^e étage : Combles aménagés

Palier

Surface 23.49 m²

Sol moquette

Murs et plafond : plâtré peint. Plâtré effondré côté rue, suite à une entrée d'eau au niveau de la toiture, charpente visible et endommagée.

Point lumineux mural

Velux

Radiateur



Toilettes

Surface 0.80m²

Sol : moquette

Murs : tapisserie sur placoplâtre

WC- VMC

Point lumineux au plafond



Chambre 1 (1ere porte à droite)

Surface 17.34 m²

Accès par une porte isoplane

Sol moquette

Plinthes bois peint

Murs tapisserie sur placoplâtre et plafond tapissé.

Velux (ne ferme pas)

Radiateur

3 prises électriques

Petit espace mezzanine



Chambre 2 (2e porte à droite)

Surface 17.13 m2

Accès par une porte isoplane

Sol moquette

Plinthes bois

Murs placoplâtre peint (moisissures) et plafond peint

Velux

Radiateur

3 prises électriques



Garage

Surface 49.53m2

Porte accès par le jardin, et par le sous-sol, et portail qui donne sur la rue.

Porte côté jardin bois double vantaux

Portail bois double vantaux

Plafond : poutres bois et rouleaux de laine de verre

Murs béton peints

Dalle béton

Fenêtre bois

Disjoncteur et tableau électrique (compteur extérieur côté rue)

Escalier bois qui donne accès à une chambre à l'étage



EXTERIEUR

Côté Ouest (côté façade)

L'accès se fait par une double porte bois dotée de 4 oculus (2 rectangles et 2 hublots).



Côté Est : terrain clos entouré par un mur côté Nord, un appentis et clôture grillagée de la propriété voisine côté Est, et mur de la propriété voisine côté Sud.

Jardin avec piscine, laissé à l'abandon. L'ensemble est en friche.
Terrasse bois (bois vermoulu)
Arbres : catalpa au centre du jardin, et bambous côté Est.

Côté Ouest (côté jardin)



Côté Nord



Côté Sud



Côté Est



Relevé de superficies en m2 : 338.38m2

Rez-de-chaussée : 101.83

Sas d'entrée : 3.68

Couloir : 20.58

Séjour : 35.57

Petite pièce à droite : 12.95

Salle d'eau : 3.45

Cuisine : 25.60

1^{er} étage : 101.31

Palier : 11.82

Chambre 1 : 14.57

Couloir : 5.78

Chambre 2 : 13.23

Salle de bains 1 : 11.03

Dégagement : 4.66

Toilettes : 1.20

Chambre 3 : 14.42

Chambre 4 : 16.04

Salle de bains : 8.56

Combles aménagés : 58.76

Palier : 23.49

Toilettes : 0.80

Chambre 5 : 17.34

Chambre 6 : 17.13

Sous-sol : 26.95

Local chaudière : 7.62

Local rangement : 3.63

Pièce cheminée : 10.65

Débarras : 5.05

Garage : 49.53

Conditions d'occupation (art. R322-2 2° du code des procédures civiles d'exécution)

La maison est vide et inoccupée. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement pour contacter les propriétaires.

Raccordement au service assainissement :

Le service assainissement de la SIVAT déclare que le bien n'est pas raccordé au réseau de la ville, selon rapport annexé.

Je clos mes opérations à 11h15.

J'atteste que les photographies au présent procès-verbal, sont prises par mes soins et ne font l'objet d'aucune modification.

N'ayant pas d'autre constatations à faire, je clos mes opérations et de tout ce qui précède, je dresse le présent procès-verbal, sur 25 pages, auquel j'annexe :

L'état des risques réglementé pour l'information des acquéreurs et des locataires, en date du 25/07/24 sur 7 pages, généré sur le site internet www.errial.georisques.gouv.fr.

Le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Témoins

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Madame CHABBERT	Christine,	témoin	
Madame FERRAN	Laurence,	témoin	

Coût :

Emolument Art.A 444-28 :	221.36€
Vacation 30mn supplémentaires x3 75.15€	
Art.A 444-29 et A 444-18 :	225.45€
Transport :	9.40€
Hors taxes :	456.21€
TVA 20% :	91.24€
Total TTC :	547.45€





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 25 juillet 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

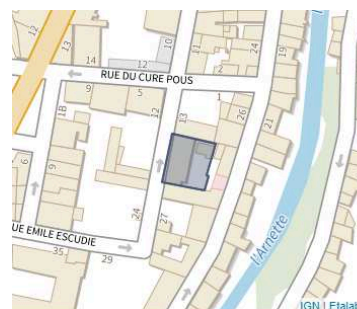
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

81200 MAZAMET

Code parcelle :
000-AC-44






Parcelle(s) : 000-AC-44, 81200 MAZAMET

1 / 7 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

RADON : 3/3



-  1 : potentiel radon faible
-  2 : potentiel radon moyen
-  3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



RAPPEL

Radon

Le bien est situé dans une zone à potentiel radon significatif. En plus des bonnes pratiques de qualité de l'air (aérer quotidiennement le logement par ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour, ne pas obstruer les systèmes de ventilation), il est donc fortement recommandé de procéder au mesurage du radon dans le bien afin de s'assurer que sa concentration est inférieure au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et idéalement la plus basse raisonnablement possible. Il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment pour réaliser un diagnostic de la situation et vous aider à choisir les solutions les plus adaptées selon le type de logement et la mesure. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, vous devrez réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur




Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 0/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 13 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollués (BASOL - terrain pollué appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 11

Source : CCR

Sécheresse : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0600097A	01/07/2003	30/09/2003	06/02/2006	14/02/2006
INTE2016905A	01/04/2019	30/06/2019	07/07/2020	29/07/2020
IOME2308745A	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023

Inondations et/ou Coulées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1829420A	14/10/2018	15/10/2018	29/10/2018	08/11/2018
INTE9200405A	10/09/1991	11/09/1991	21/08/1992	23/08/1992
INTE9600039A	16/12/1995	17/12/1995	02/02/1996	14/02/1996
INTE9700188A	06/12/1996	08/12/1996	12/05/1997	25/05/1997
INTE9900544A	12/11/1999	14/11/1999	17/11/1999	18/11/1999
IOCE1119701A	15/03/2011	17/03/2011	15/07/2011	21/07/2011
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
ALRAN SAS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006804147

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953537
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953538
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953540
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953555
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953558
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953561
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953562
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953676
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953779
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3953786
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3954880
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3956933
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3957928

Inventaires des sites pollués ou potentiellement pollués (Basol)

Nom du site	Fiche détaillée
Ecoles maternelle et élémentaire République N° 0810420S et 0810653V	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/instruction/SSP001217901

CONTROLE DES SOURCES AUXILIAIRES

Type de source	Utilisation	Raccordement AEP	Raccordement EU	Satisfaisant
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Observations :		Aucune.		

SYNTESE DOSSIER

Le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement réalisé par le SIVAT

Constate que le raccordement des installations ne présente pas d'anomalie apparente.

Constate que le raccordement n'est pas conforme à la réglementation en vigueur car :

- le bâtiment n'est pas raccordé au réseau public,
- l'évacuation des eaux usées s'effectue dans le réseau d'eaux pluviales,
- les installations privées présentent un défaut d'étanchéité,
- l'évacuation des eaux pluviales s'effectue dans le réseau des eaux usées,
- présence d'une fosse septique en service et raccordée au réseau d'assainissement,
- une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement,
- le raccordement sur la boîte de branchement n'est pas conforme,
- observation :

CROQUIS



Le tracé en pointillé de la canalisation (Cf. croquis) est une hypothèse.

TRAVAUX A REALISER

Travaux en domaine privé à prévoir :

Des inspections sont à prévoir pour déterminer le point de rejet des eaux usées. Si aucun branchement existant sur le réseau unitaire rue de Juillet ou rue du Galinier, création d'un branchement jusqu'au réseau de collecte.

Travaux en domaine public à prévoir :

Si aucun branchement existant sur le réseau unitaire rue de Juillet ou rue du Galinier, création d'un branchement jusqu'au réseau de collecte.

AVIS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

CONFORME

NON CONFORME

Le Président du SIVAT

 SIVAT
 (Tarn)
 Bernard ESCUDIER

Le présent certificat de conformité est valable trois (3) ans à compter de la date de signature du Président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré.

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le règlement du service assainissement ainsi que le code de la santé publique prévoient que dans le cas d'un réseau unitaire ou séparatif, les installations doivent être raccordées selon les modalités suivantes :

- Toutes les installations intérieures d'eaux usées (eaux ménagères et WC) doivent être raccordées au réseau d'eaux usées ;
- Le déversement dans le réseau, des fosses étanches et des fosses septiques est interdit. Ces ouvrages doivent être vidés et comblés ;
- Les eaux pluviales ne sont pas admises dans le réseau d'eaux usées et sont tolérées dans le réseau unitaire.

Le contrôle de la conformité du raccordement, consiste à vérifier le bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif. Il est effectué sur la base des informations données par le propriétaire.

Le contrôle de la conformité du raccordement ne porte pas sur la qualité des installations privées ou publiques et ne sert pas à identifier les défauts de structure cachés tels que les inversions de pente, obstruction partielles, écrasements, casses, déboitements...

Dans le cas où il a été constaté que le raccordement n'est pas réalisé conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans un délai d'un an.